

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 23 JUIN 2023

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 23 juin 2023 pour la réunion qui aura lieu le 30 juin 2023 à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
- 2. Rapport des délégations du Maire**
- 3. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour « un arbre, un habitant en Isère » : axe « cadre de vie »**
- 4. Questions diverses**

SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 23 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PERROUD Jean-Pierre**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15** ; présents : **12** ; votants : **15**.

Présents : MICAUD Isabelle, PIBOU Maud, PERSONNE Lydia, GUILLAUD Cédric, GILBERT Béatrice, VEYRON Philippe, LEROUL René, GODEFROY Paola, DOUARD Laurent, TREMOUILHAC Cathy, CARRA Gérard.

Absents excusés représentés : OGIER Cyrille représenté par PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme représenté par MICAUD Isabelle, CHEVALLIER Cécile représentée par PERROUD Jean-Pierre.

Madame MICAUD Isabelle a été élu secrétaire.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 Juin 2023 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- La société LAQUET a été mandatée pour le remplacement d'un vitrage de l'abri bus côté La Côte Saint André pour un montant 870,12 € T.T.C.

Le Conseil Municipal en prend note.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE POUR « UN ARBRE, UN HABITANT EN ISERE » : axe « CARDE DE VIE »

Dans le cadre de sa politique en direction des enjeux climatique le Département de l'Isère a mis en place un dispositif nommé « un arbre, un habitant ».

La commune pourrait prétendre à une subvention dans le cadre de la création d'un verger public et d'un îlot de fraîcheur sur la base de loisirs. Cette subvention pourrait atteindre 50 %. Il est donc proposé de faire la demande pour un montant de 10 000 € T.T.C. soit 8 333.33 € H.T. et de demander 50% soit 4 167 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la création d'un verger public et un îlot de fraîcheur sur la base de loisirs pour les montant indiqués ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour une subvention dans le cadre « un arbre, un habitant »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Fin de la séance à 20H15

Prévision du prochain Conseil Municipal le 14 Septembre 2023